

Offre de Stage

Suivi de l'état sanitaire des haies plantées dans le cadre du programme Breizh Bocage sur le territoire d'action de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Présentation de la structure accueillante

En janvier 2019, les quatre EPCI que sont Redon Agglomération, Questembert Communauté, Arc sud Bretagne et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, ont transféré les compétences à l'EPTB Vilaine : compétence obligatoire relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques et compétences facultatives sur les pollutions diffuses, le bocage et le ruissellement.

Avec le transfert de personnel, l'unité Vilaine aval a été créée à l'échelle du territoire couvert par les quatre EPCI pour poursuivre et lancer des actions multithématiques notamment sur les territoires orphelins d'animation. C'est dans ce cadre que Eaux & Vilaine est porteur d'un Contrat Territorial.

L'unité Vilaine aval s'étend sur près de 900 km² et couvre les bassins versants du saint Eloi, du Trévelo, du Marzan, du Canut sud, du marais de Vilaine ainsi que ses affluents. Au total 1 406 km de cours d'eau et 19 masses d'eau DCE sont maintenant concernées par ce Contrat Territorial. Il constitue le programme d'actions pour atteindre le bon état des masses d'eau à travers les thématiques suivantes : milieux aquatiques, pollutions diffuses, bocage.

Contexte

Entre 2012 et 2018, le syndicat mixte du bassin versant du Trévelo a porté des actions dans le cadre du programme Breizh Bocage 1 puis 2. Ce sont environ 28,3 km de haies bocagères qui auront vu le jour par plantation, régénération naturelle et semis sur les 9 communes du bassin dont 23,4 km sur le bassin du Trévelo.

Suite au transfert de compétence, dans le cadre du programme Breizh Bocage 2 porté par Eaux & Vilaine, une stratégie territoriale a été élaborée au début de l'année 2019 à l'échelle de l'UGVA. Elle s'est déclinée en Programmes Annuels d'Action en faveur du Bocage (PAAB) soit 7,5 km de linéaires plantés en 2019, 10,2 km en 2020, 12,3 km en 2021 et 15,5 km en 2022.

Objet de la mission

Un bilan analytique de l'état des plantations réalisées devra permettre de proposer des actions pour optimiser, améliorer et pérenniser les actions de plantations.

Déroulement du stage

Sous la responsabilité de la coordinatrice et du technicien bocage, le stagiaire aura pour mission de réaliser un suivi sur le terrain des haies implantées de 2014 à 2018 voire plus : passage sur des linéaires de haies représentant 25 km sur différentes communes (Limerzel, Caden, Le Guerno, Nivillac) dans l'objectif de :

- faire un état des lieux des haies ;
- faire le bilan de la reprise et de la perte des plants
- identifier les actions d'entretien menées par les propriétaires / exploitants
- identifier les besoins en matière de travaux sylvicoles et de gestion sanitaire ;

- retirer les protections gibiers gênant la pousse des arbres et les déposer en déchetterie ;
- dans le cas de trouées répertoriées, estimer le nombre de plants manquants et identifier les causes possibles de cette mortalité.

Lors de la phase terrain, le stagiaire pourra contribuer au recensement des dégradations observées telles que arasements de haies, bois, remblaiement de zones humides...

Livrables

- Production d'un rapport et d'une note synthétique qui présentent les objectifs, la méthode d'évaluation et d'analyse, l'état des lieux, le diagnostic, les enjeux et les actions préconisées
- Rédaction d'une stratégie d'intervention à l'échelle de l'Unité de Gestion Vilaine Aval.
- Cartes SIG : état des lieux, diagnostic, typologie des enjeux et des actions

Encadrement

Le stage sera encadré par Anne MONTRELAY (Coordinatrice de l'UGVA) et Julien VIDAL (technicien bocage). Pour la partie géomatique, le stagiaire sera soutenu techniquement par Benjamin MAGAND, technicien SIG. Un comité technique restreint et composé des partenaires techniques pourra être également sollicité.

Profil recherché

Bac + 2 à + 4 dans le domaine de l'environnement ou de la gestion forestière

Bonne connaissance du milieu agricole et de l'environnement

Sensibilité environnementale

Aptitude à travailler en équipe

Bon contact et relationnel avec le public agricole,

Capacité à organiser son travail, à travailler en équipe

Permis B indispensable

Conditions de stage

Durée du stage : 4 mois

Période souhaitée : entre avril et septembre (dates précises à fixer avec la personne retenue)

La mission se déroulera au siège de l'EPTB Vilaine à la Roche Bernard ou à Redon où un bureau et du matériel informatique seront mis à disposition. Les déplacements professionnels (terrain et réunions à prévoir sur l'ensemble du bassin de la Vilaine) se feront avec un véhicule de service ou à défaut avec le véhicule personnel (frais remboursés).

Indemnités de stage : environ 700 € nets par mois, possibilité de chèques déjeuner (d'une valeur unitaire de 8 € dont la moitié est pris en charge par l'employeur).

Modalités de candidature :

Envoi d'un dossier de candidature (CV et lettre de motivation) pour **le 31 janvier 2023** au plus tard, par courriel à l'adresse rh@eaux-et-vilaine.bzh

Pour plus d'information contacter Anne MONTRELAY ou Julien VIDAL au 02 99 90 88 44